



Procès-Verbal Commission Régionale Sportive Seniors

Réunion téléphonique du vendredi 22 Mai 2020

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Claude AURIAC Jean-Pierre HERMEL, Eric JOYON, Roland LOUBEYRE.

DECISIONS du BUREAU PLENIER

« Le Bureau Plénier,

- Vu l'arrêt prématuré des compétitions régionales décidé par le Comex de la FFF du 16/4/20,
- Constatant que les règlements actuels de la LAuRAFoot ne prévoient pas (et pour cause, vu les circonstances) tous les cas de figure en matière de classements, montées, descentes et de départage des équipes à égalité,
- Constatant que leur application partielle conduirait à rompre l'équité de traitement qui doit prévaloir en matière sportive entre les différentes compétitions régionales, les différents niveaux de ces mêmes compétitions et les différentes poules d'un même niveau,
- Demande donc à sa Commission des Compétitions de faire application des dispositions adoptées par le même Comex de la FFF du 16/4/20 (et celles éventuellement à venir) en matière de classements, de montées, de descentes ou de départage d'équipes à égalité de classement dans une même poule ou à égalité de classement dans différentes poules d'un même niveau,
- Et ce pour l'ensemble des compétitions régionales. »

Suite à cette disposition du Bureau Plénier de la LAuRAFoot, aux décisions du Comité Exécutif de la FFF en date des 16 avril 2020 et 11 mai 2020, la Commission Régionale Sportive Seniors enregistre l'ensemble des classements des championnats régionaux Seniors, sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les procédures en cours et les décisions pouvant intervenir ultérieurement.

Elle détermine également, avec les mêmes réserves, les accessions et rétrogradations réglementaires dans les différents Championnats régionaux en application des décisions du Comex des 16 avril et 11 mai 2020.

COMPETITIONS REGIONALES

Au niveau de la R1,

Sous réserve des procédures en cours et d'éventuels recours contentieux à venir :

* 4 rétrogradations de N3 en R1 :

- SAINT FLOUR U.S. (14^{ème})
- THIERS S.A. (13^{ème})
- F.C. 2A CANTAL AUVERGNE (12^{ème})
- LE PUY FOOT 43 AUVERGNE 2 (11^{ème})

* **3 accessions en N3** : le premier de chaque poule + le meilleur second de R1 :

Ac. Sp. MOULINS FOOT
THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C.
F.C. VELAY (meilleur second)

* **1 rétrogradation par poule** :

- SAINT GEORGES LES ANCIZES U.S. (qui a demandé à repartir en R3 la saison prochaine)
- U. MONTILIENNE S.

Au niveau de la R2,

Sous réserve des procédures en cours et d'éventuels recours contentieux à venir.

* **accessions en R1** :

5 - Le premier de chaque poule, soit :

LEMPDES SPORTS
FIRMINY Inersport
VILLEFRANCHE F.C. (2)
SEYSSINET A.C.
F.C. ANNECY (B)

+ 4 accessions supplémentaires suite à la mise en place de 3 poules de 12 en R1

CEBAZAT-SPORTS
F.C. LYON FOOTBALL
VENISSIEUX F.C.
MISERIEUX TREVoux A.S.

Classement des seconds de R2 au quotient :

1 – VENISSIEUX F.C.	2,71 Qt
2 – MISERIEUX TREVoux A.S.	1,83 Qt
3 – F.C. LYON FOOTBALL	1,60 Qt (selon le critère 3)
4 – CEBAZAT SPORTS	1,60 Qt (selon le critère 3)
5 – LE CENDRE F.A.	0,60 Qt

* **retrogradations en R3**

5 – le dernier de chaque poule :

U.S. VIC LE COMTE
U.J. CLERMontoise
L'ETRAT LA TOUR SPORTIF
CRUAS S.C.
CHARVIEU CHAVAGNEUX F.C.

Au niveau de la R3

Sous réserve des procédures en cours et d'éventuels recours contentieux à venir.

* **accessions en R2** :

10 - Le premier de chaque poule, soit :

ISSOIRE U.S.
LAPALISSE A.A.
Ent. NORD LOZERE
U.S. MONISTROL SUR LOIRE
C.S. NEUVILLE
MANIVAL SAINT ISMIER
F.C. CHABEUIL
A.S MONTCHAT LYON

O. SAINT GENIS LAVAL
Et. S. TRINITE LYON

+ 1 accession supplémentaire en R2 (pour pourvoir au remplacement de l'U.S. SAINT GEORGES LES ANCIZES) :

O. SAINT MARCELLIN

+ 2 accessions supplémentaires suite à la mise en place de 3 poules de 12 en R1 :

RETOURNAC SPORTS
CHATEL-GUYON F.C.

Classement des seconds de R3 au quotient :

1 – RETOURNAC SPORTS	2,67 Qt (selon le critère 3)
2 – F.C. CHATEL GUYON.	2 67 Qt (selon le critère 3)
3 – O. SAINT MARCELLIN	2,00 Qt (départagé selon le critère 3)
4 – GFA RUMILLY VALLIERES (2)	2,00 Qt (départagé selon le critère 3)
5 – A.S. CHADRAC	1,83 Qt
6 – U.S. VENDAT	1,67 Qt
7 – A.S.A. VILLEURBANNE	1,50 Qt
8 – U.S. VILLARS	1,14 Qt (départagé selon le critère 4)
9 – PLASTIC VALLEE F.C.	1,14 Qt (départagé selon le critère 4)
10 – AIN SUD (2)	1,00 Qt

*** Rétrogradations en District**

10 – le dernier de chaque poule (la liste a déjà été communiquée au PV du 04 mai 2020) :

Rappel :

U.S. BRIOUDE (2)
PONT DU CHATEAU (2)
YTRAC FOOT (2)
MOULINS YZEURE FOOT (3)
U.S. NANTUA
SEYNOD Et. S.
OI. RHODIA PEAGE
U.S. PORTES HAUTES CEVENNES
A.J.A.T. VILLENEUVE GRENOBLE
A.S. ALGERIENNE CHAMBON FEUGEROLLE

Le présent bilan est établi sous réserve des procédures en cours et d'éventuels recours contentieux à venir.

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des R.G. de la F.F.F.

Accessions des équipes de Districts

LYON ET RHONE : 5
DROME-ARDECHE : 3
ISERE : 3
LOIRE : 3
PUY DE DOME : 3

HAUTE-SAVOIE PAYS DE GEX : 3
AIN : 2
ALLIER : 2
CANTAL : 2
HAUTE-LOIRE : 2
SAVOIE : 2

+ 1 accession issue du championnat U20 R1 :
GRENOBLE FOOT 38

COURRIER

*** N3 – ETAT DE L'ENCADREMENT DES CLUBS :**

Courrier de la Direction Technique Nationale pour informer que l'équipe du F.C. VAULX EN VELIN en N3 a été sanctionnée d'un retrait de 1 point en championnat pour l'absence du banc de touche d'un entraîneur diplômé au minimum du DES et responsable de l'équipe.
Pris note.

*** COMMISSION FEDERALE DES REGLEMENTS ET CONTENTIEUX :**

A sa réunion du 19 mai 2020, ladite Commission Fédérale a confirmé la décision de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes relative au match Seniors R1 – Poule B – Ol. VALENCE / GRENOBLE FOOT 38.

La présente parution est donnée à titre indicatif et ne sera entérinée qu'après homologation de toutes les rencontres et que toutes les procédures en cours auprès des différentes commissions d'appel aient été traitées (cf. art. 20.3 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot).

Yves BEGON,

Jean-Pierre HERMEL,

Président des Compétitions

Secrétaire de séance